



continuer de surprendre

# Découvrez les avantages fiscaux liés aux chèques- cadeaux TUKADOO

# Choyez vos collaborateurs et vos clients grâce à un cadeau unique

Un chèque-cadeau TUKADOO n'est pas un chèque-cadeau ordinaire que vous offrez. Que du contraire. Chez TUKADOO, nous nous efforçons d'offrir l'expérience ultime à vos collaborateurs et à vos clients. Ainsi, en tant qu'entreprise, vous n'offrez pas seulement un chèque-cadeau, mais un cadeau personnalisé. Vos collaborateurs peuvent échanger le chèque-cadeau TUKADOO auprès de plus de 700 commerçants locaux et nationaux dans toute la Belgique.

L'avantage pour vous ? Vous n'avez pas à vous casser la tête à propos du cadeau qui ferait plaisir à vos travailleurs et à vos clients. Avec TUKADOO, ils le choisissent eux-mêmes !

## Pourquoi choisir TUKADOO?

Un chèque-cadeau TUKADOO est un cadeau comme il n'en existait pas. Nous nous débarrassons des frustrations liées au chèque-cadeau classique. Notre mission consiste, d'une part, à vous permettre d'offrir facilement un cadeau à vos clients et à vos collaborateurs. D'autre part, nous nous efforçons de créer une expérience unique grâce à laquelle le destinataire vit une expérience utilisateur agréable.



## 1. Le chèque-cadeau le plus personnel

L'outil de personnalisation convivial vous permet de créer votre propre chèque-cadeau en quelques clics.

- Utilisez les couleurs de votre entreprise pour votre chèque-cadeau TUKADOO. Vous pouvez personnaliser totalement votre chèque-cadeau TUKADOO. Dans le cas de la carte TUKADOO et de la boîte TUKADOO, vous pouvez même personnaliser l'intérieur et l'extérieur.
- Ajoutez de belles photos de l'équipe ou le logo de votre entreprise.
- Rédigez un texte personnel.

Vos journées sont trop courtes pour personnaliser vos chèques-cadeaux TUKADOO ? Appelez-nous et nous préparerons vos chèques-cadeaux TUKADOO personnalisés.

P.-S. Les louanges vous reviendront. 😊

**temps libre**

## **2. Convivialité pour vos travailleurs**

La facilité d'utilisation est primordiale chez TUKADOO. Nous supprimons tous les inconvénients d'un chèque-cadeau classique, faisant ainsi d'un TUKADOO un cadeau agréable à recevoir.

Votre collaborateur ou votre client ne doit pas s'inscrire sur tukadoo.be. Il ne doit pas non plus saisir un code pour activer le chèque-cadeau TUKADOO.

Votre collaborateur ou votre client peut immédiatement échanger son chèque-cadeau TUKADOO chez un ou plusieurs de nos partenaires. Il peut le faire à la fois en ligne et hors ligne.

**beauté et bien-être**

**restaurants**

**mode**

**hôtels et chambres d'hôtes**

## **3. Un impressionnant éventail de partenaires et de boutiques en ligne**

Notre réseau de partenaires et de boutiques en ligne s'étoffe chaque semaine. Actuellement, vous pouvez échanger votre chèque-cadeau TUKADOO auprès de plus de 700 commerçants locaux et nationaux dans toute la Belgique.

À cet égard, nous prêtons attention à une combinaison attrayante d'offres. Vos collaborateurs et vos clients peuvent utiliser leur chèque-cadeau TUKADOO pour acheter de nombreux produits et services. Il y en a pour tous les goûts.

**électro et  
multimédia**

**maison et intérieur**

# Bénéficiez d'un avantage fiscal

Offrir des cadeaux au personnel et aux clients présente des avantages à la fois fiscaux et émotionnels. Offrir des cadeaux renforce le lien avec votre personnel et vos clients. Aujourd'hui, les relations durables sont inestimables pour votre entreprise.

## Les cadeaux pour le personnel

En tant qu'employeur, vous pouvez offrir un cadeau socialement et fiscalement avantageux à vos collaborateurs à plusieurs occasions. Les occasions de faire un cadeau énumérées ci-dessous sont (pour la plupart) exonérées d'impôts, mais limitées à un certain montant.

### SAINT-NICOLAS, NOËL, NOUVEL AN ET ANNIVERSAIRE

Par an et par collaborateur, vous pouvez offrir un cadeau d'une valeur de €40 pour la Saint-Nicolas, Noël, le Nouvel An et l'anniversaire (au total donc pas par occasion). Pour chaque enfant à charge, €40 peuvent s'ajouter à ce montant.

La condition de ce type de cadeau est que tous les du collaborateurs de l'entreprise le reçoivent. En d'autres termes, il s'agit d'un cadeau collectif.

### MARIAGE / COHABITATION LÉGALE

Lorsque l'un de vos collaborateurs se marie ou cohabite légalement avec son ou sa partenaire, vous pouvez, en tant qu'employeur, offrir un chèque-cadeau TUKADOO d'une valeur de €245.

### RETRAITE

Lorsqu'un de vos collaborateurs part à la retraite, vous pouvez lui offrir un cadeau d'une valeur de €40 par année complète d'ancienneté, avec un minimum de €120 et un maximum de €1 000.

### ANCIENNETÉ

Il vous est permis en tant qu'employeur d'offrir un cadeau à l'occasion d'un anniversaire à deux moments au cours de la carrière de votre collaborateur, à savoir pour les 25 et les 35 ans d'ancienneté du membre de votre personnel.

- À 25 ans d'ancienneté, il est permis de faire un cadeau d'un maximum d'un salaire mensuel brut du collaborateur ou d'une fois le salaire mensuel brut moyen au sein de l'entreprise.
- À 35 ans d'ancienneté, ce maximum est de deux salaires mensuels bruts du collaborateur ou deux fois le salaire mensuel brut moyen au sein de l'entreprise.

### DISTINCTION HONORIFIQUE OFFICIELLE

L'un de vos collaborateurs reçoit une distinction honorifique en dehors de votre entreprise ? Vous pourrez alors lui offrir un chèque-cadeau TUKADOO d'une valeur maximale de €120.

Par distinction honorifique officielle, on entend une décoration, une nomination comme lauréat du travail...

### OCCASIONS SPÉCIALES

En outre, vous pouvez offrir jusqu'à €50 de cadeaux par collaborateur pour des occasions spéciales. Pensez, par exemple, à l'anniversaire de votre entreprise.

Veuillez noter que ces cadeaux ne sont pas déductibles pour vous en tant qu'employeur.

|                                    | Déductibilité fiscale de l'employeur                                            | Exonération fiscale pour l'employé | Exonération sociale pour l'employé |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Nouvel An                          | 100% jusqu'à <b>€40</b> / employé par an<br>+ <b>€40</b> par enfant à charge    | ✓                                  | ✓                                  |
| Noël                               | 100% jusqu'à <b>€40</b> / employé par an<br>+ <b>€40</b> par enfant à charge    | ✓                                  | ✓                                  |
| Saint-Nicolas                      | 100% jusqu'à <b>€40</b> / employé par an<br>+ <b>€40</b> par enfant à charge    | ✓                                  | ✓                                  |
| Anniversaire                       | 100% jusqu'à <b>€40</b> / employé par an                                        | ✓                                  | ✓                                  |
| Distinction honorifique officielle | 100% jusqu'à <b>€120</b> / employé par an                                       | ✓                                  | ✓                                  |
| Mariage ou cohabitation légale     | 100% jusqu'à <b>€245</b> / employé par an                                       | ✓                                  | ✓                                  |
| Ancienneté 25 ans                  | 100% jusqu'à <b>1x le salaire mensuel brut</b>                                  | ✓                                  | ✓                                  |
| Ancienneté 35 ans                  | 100% jusqu'à <b>2x le salaire mensuel brut</b>                                  | ✓                                  | ✓                                  |
| Retraite & préretraite             | 100% jusqu'à <b>€40</b> par année complète d'ancienneté<br>min €120 / max €1000 | ✓                                  | ✓                                  |

## Exemple de cadeaux que vous pouvez offrir en tant qu'employeur

L'un de vos collaborateurs cohabite légalement avec son ou sa partenaire et a trois enfants à charge.

La direction a également décidé d'offrir un cadeau collectif pour Noël et Nouvel An.

Voyons le montant maximum que l'employeur peut dépenser pour ce collaborateur afin de conserver un avantage fiscal :

- €40 + €120 (3 enfants \* €40) = €160 pour Noël et Nouvel An.
- €245 pour la cohabitation légale.

Total: €405, à savoir le montant maximum que vous êtes autorisé à lui consacrer en tant qu'employeur dans cette situation.

Nous serions heureux de discuter avec vous des possibilités pour votre entreprise. De cette façon, vous offrez à vos travailleurs un cadeau mémorable, fiscalement avantageux pour vous.



Remerciez vos clients. C'est grâce à eux que votre entreprise tourne. Il faut moins de temps et d'argent pour gâter vos clients actuels que pour conquérir des prospects.

Vous pouvez déduire 50 % de votre chèque-cadeau TUKADOO de vos revenus professionnels imposables

si le chèque-cadeau TUKADOO a une valeur égale ou inférieure à €125.

Si vous faites un cadeau d'affaires de plus de €125 / an, il est déductible à 100 % si vous faites établir une fiche fiscale 281.50 au nom de votre client. L'administration fiscale considère alors votre cadeau comme un avantage de toute nature.

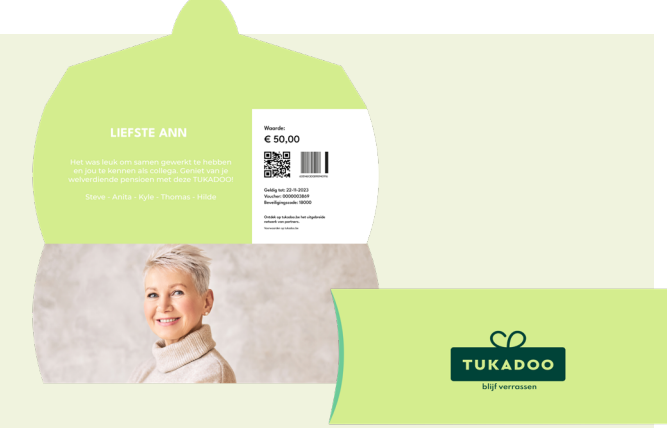
# Des chèques-cadeaux TUKADOO pour le plaisir de tous

La magie de TUKADOO commence par le type de cadeau que vous choisissez pour vos collaborateurs et vos clients. Nos chèques-cadeaux TUKADOO en ligne et hors ligne sont entièrement personnalisables.



### e-TUKADOO

Envoyez un chèque-cadeau personnalisé par e-mail. Dans les 3 minutes dans la boîte mail de l'heureux bénéficiaire ou imprimez-le toi-même. Il n'a pas plus simple.



### boiTUKADOO

Vous voulez déposer l'expérience ultime devant la porte du destinataire ? Optez alors pour la boiTUKADOO. Comme les options e-TUKADOO et carteTUKADOO, elle est entièrement personnalisable.



### carteTUKADOO

Envoyez un chèque-cadeau TUKADOO à vos collaborateurs ou clients avec une carte personnalisée. Le chèque-cadeau lui-même se présente sous la forme pratique d'une carte bancaire.